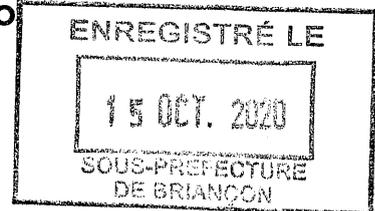




N° DEL 2020.10.01/150

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**



Thème : DIVERS 2

**Objet : Licenciement
pour faute grave du
directeur du CIPPA.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOURE, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Arnaud MURGIA

Vu les dispositions des articles L.2221-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions des articles R.2221-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la lecture exhaustive du rapport du conseil d'administration du Centre International de Préparation Physique en Altitude au Maire de Briançon ;

Vu la lecture exhaustive du rapport du Maire de la commune au conseil municipal et sa proposition tendant au licenciement de Monsieur Samuel PREVOST ;

Vu la réalité et la gravité des griefs relevés ;

Vu l'absence de caractère probant des observations présentées par Monsieur Samuel PREVOST lors de l'entretien préalable auquel il a été convoqué ;

Autorisons le licenciement de Monsieur Samuel PREVOST, directeur du Centre International de Préparation Physique en Altitude et mandatons Monsieur Christian JULLIEN, pour y procéder.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le licenciement de Monsieur Samuel PREVOST, directeur du Centre International de Préparation Physique en Altitude ;
- De mandater Monsieur Christian JULLIEN pour procéder au licenciement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 5 (Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Florian DAZIN [pouvoir à Thomas SCHWARZ], Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ)

ABSTENTION : 4 (Éric PEYTHIEU, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DIVERS 2 DEL 2020.10.01/150

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

